



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

agriculture et pêche : budget

Question écrite n° 3716

Texte de la question

M. Claude Birraux attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les inquiétudes exprimées par le Conseil de l'agriculture Rhône-Alpes quant aux possibilités d'investissements des coopératives rhônalpines. L'extrême faiblesse de l'enveloppe régionale de la prime d'orientation agricole (POA) ne lui permet plus, en effet, de jouer son rôle d'instrument essentiel de la vie agricole. Aussi il lui demande de faire en sorte que la politique agricole d'investissements du Gouvernement soit conforme à sa volonté d'aménagement du territoire.

Texte de la réponse

En dépit d'une conjoncture budgétaire particulièrement difficile, le Gouvernement a proposé que les crédits relatifs à la prime d'orientation agricole ne subissent qu'une baisse limitée en 1998 par rapport à 1997, étant précisé que les contrats de plan Etat-Région seront respectés. Ces crédits, ainsi que ceux consacrés par la DATAR et les collectivités locales au développement des activités de stockage, conditionnement et transformation des produits agricoles devraient permettre d'assurer les contreparties nécessaires pour mobiliser les concours financiers du FEOGA-Orientation.

Données clés

Auteur : [M. Claude Birraux](#)

Circonscription : Haute-Savoie (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3716

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 septembre 1997, page 3120

Réponse publiée le : 3 novembre 1997, page 3819